

# Responsable du service Micro-crèches



Offre n° 0071240507001036

Publiée le 07/05/2024

## Synthèse de l'offre

**Employeur :** Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Mairie

71520 TRAMBLY

**Lieu de travail :** MATOUR

**Poste à pourvoir le :** 06/07/2024

**Date limite de candidature :** 06/07/2024

**Type d'emploi :** Emploi permanent - vacance d'emploi

**Motif de vacance du poste**

Poste vacant suite à une disponibilité

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Enfance, famille > Petite enfance

**Grade(s) recherché(s) :** Educateur de jeunes enfants

Puéricultrice-cadre de santé (en extinction)

Puéricultrice

**Métier(s) :** [Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste dans une collectivité de petite taille. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

**Temps de travail :** Temps complet, 1607 heures annuelles

**Descriptif de l'emploi :**

Située entre Mâconnais, Charolais et Beaujolais, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier compte 16 communes représentant une population d'environ 8 000 habitants.

La Communauté de communes exerce la compétence " Mise en œuvre des actions et services autour de l'enfance, de la jeunesse, des familles et des professionnels de l'enfance ". Elle est dotée de 3 micro-crèches, de garderies périscolaires, d'un centre de loisirs et d'un Relais Petite Enfance.

Sous l'autorité du Responsable du service enfance jeunesse, le/la responsable du pôle Micro-crèches assure le pilotage et la coordination des micro-crèches intercommunales. Il/elle travaille en collaboration avec les élus, l'ensemble des services de la Communauté de communes ainsi qu'avec les prestataires extérieurs.

## **Missions / conditions d'exercice :**

### MISSIONS PRINCIPALES :

#### 1. Encadrement, soutien pédagogique et technique de l'équipe

- Encadrer l'ensemble de l'équipe des agents des micro-crèches, favoriser le travail en équipe et privilégier une collaboration au sein de celle-ci. Motiver, donner du sens au travail de chacun et s'assurer que chacun ait sa place. Déléguer et laisser la place ; impliquer,
- Assurer une communication efficace permettant le suivi et la continuité entre les structures,
- Accueillir les nouveaux agents et leur laisser leur place, informer et former, organiser la formation des agents, le planning de chacun,
- Animer des réunions d'équipe,
- Travailler en collaboration avec les responsables de service de la collectivité - Participer aux réunions de service hebdomadaires afin d'assurer un lien et une cohérence entre les différents services - Initier des projets communs (actions passerelles, spectacle...),
- Gérer les conflits, réguler les différends,
- Etablir les protocoles d'entretien des locaux et accompagner les équipes d'entretien dans l'application de ceux-ci.

#### 2. Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie et assurer la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants

- Favoriser l'éveil et le bien-être de l'enfant, proposer des activités adaptées en lien avec le projet d'établissement du SEJ,
- Participer au développement psychomoteur de chaque enfant, favoriser la socialisation et l'autonomie de chacun,
- Assurer les soins quotidiens de chaque enfant (hygiène, alimentation, sommeil...) en respectant au mieux le rythme de chacun,
- S'assurer de la qualité de l'accueil : harmoniser les pratiques sur les différents lieux,
- Impulser et dynamiser les projets, les nouveautés,
- Assurer une mission de prévention : observer, alerter...,
- Travailler en partenariat avec les différents partenaires (relais, enseignants, bibliothèques, villages solidaires...).

#### 3. Gérer la relation avec les parents

- Accueillir, écouter, sécuriser, respecter, conseiller sans jugement les familles,
- Être garant du projet de fonctionnement défini par le SEJ et du livret d'accueil : le faire évoluer en fonction des demandes, des besoins...,
- Être à l'écoute des parents, de leurs demandes et besoins et faire évoluer les services.

#### 4. Gestion administrative et financière

- Elaborer et suivre le budget du pôle en lien avec le gestionnaire comptable et le responsable du service,
- Travailler en étroite collaboration avec le gestionnaire administratif micro-crèche : s'assurer que le travail administratif (facturations, règlements, déclaration de données quantitatives, qualitatives des actes micro-crèches...) réalisé par le référent administratif micro-crèche soit réalisé. Être en mesure de le remplacer si nécessaire,
- Réaliser des déclarations d'activités CAF et MSA en lien avec le responsable de service,
- Assurer l'intendance technique et matérielle des locaux et des équipements en collaboration avec les référents

de chacune des micro-crèches et avec les élus,

- Entretien du matériel ludique et pédagogique : assurer le renouvellement du petit matériel (centraliser les demandes et passer les commandes en respectant budget alloué en lien avec la coordinatrice),
- Mettre à jour les informations concernant les micro-crèches sur le site internet de la Communauté de communes, presse, plaquette de diffusion...
- Être garant de la propreté et de l'hygiène des locaux et du matériel sur l'ensemble des micro-crèches,
- Travailler avec les institutions en lien avec la collectivité (PMI, CAF, MSA, communes...).

### **Profils recherchés :**

#### COMPETENCES

#### SAVOIRS

- Être diplômé d'État de puéricultrice ou d'éducateur de jeunes enfants justifiant de 3 ans d'expérience,
- Avoir une expérience sur un poste similaire ou équivalent,
- Avoir un intérêt prononcé pour les problématiques du développement social local en milieu rural,
- Avoir une bonne connaissance institutionnelle.
- S'informer et se former - Formation continue et régulière,
- Maîtriser les techniques d'analyse et de connaissance du développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 6 ans,
- Maîtriser les gestes d'urgence et de premiers secours.

#### SAVOIR-FAIRE

- Encadrer une équipe, conduire des réunions et piloter les projets
- Savoir observer et être à l'écoute, s'imposer sans être directif, instaurer un climat de confiance
- Déléguer et prendre des initiatives, être réactif face à des situations imprévues,
- S'adapter à son public, se mettre à leur hauteur (adaptabilité, flexibilité),
- Proposer des activités adaptées en cohérence avec le projet d'établissement défini,
- Sens de l'organisation et de l'autonomie,
- Diplomatie (face aux parents, collègues, hiérarchie, élus, partenaires...).
- Maîtriser les principaux outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint...) et le logiciel de gestion des micro-crèches,
- Posséder des capacités rédactionnelles.

#### SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL

- Bienveillance, diplomatie, discrétion, tolérance, dynamisme, patience, ponctualité, empathie, enthousiasme, accueillant,
- Maîtrise sa place de professionnel, " nous ne sommes pas les parents ",
- Respecter la place de chacun dans l'équipe, travailler en équipe dans le respect du cadre hiérarchique, s'adapter à chacun des lieux, s'adapter aux demandes administratives des partenaires...),
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
- Sens du service public,
- Ouverture d'esprit.

#### CONDITIONS D'EXERCICE

Être titulaire du permis B

Lieu de travail : Matour et déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire.

Temps de travail : complet - 35 heures hebdomadaire annualisé.

## Contact

### Informations complémentaires :

REMUNERATION

Selon grille statutaire

Régime indemnitaire (NBI, RIFSEEP)

CNAS

Participation mutuelle et prévoyance.

Envoi des candidatures par mail à : [e.venet@scmb71.com](mailto:e.venet@scmb71.com)

Contact : Estelle VENET - [e.venet@scmb71.com](mailto:e.venet@scmb71.com) ☎ 03 85 50 26 45

**Page de candidature en ligne :** <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o071240507001036-responsable-pole-micro-creches>

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.